



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50<sup>th</sup> anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

## FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

## CONTACT

Please contact [publications@unido.org](mailto:publications@unido.org) for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at [www.unido.org](http://www.unido.org)

# 14716 - F

Distr.  
LIMITEE

UNIDO/OED.141  
24 juin 1985

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

FRANCAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS



RAPPORT INTERIMAIRE  
SUR LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION  
ET DE L'ACTE FINAL DE LAGOS\*

LA DECENNIE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL  
DE L'AFRIQUE (IDDA)

Document établi  
par le secrétariat de l'ONUDI

---

\* Traduction d'un document n'ayant pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitre</u>		<u>Paragrapes</u>	<u>Page</u>
I.	INTRODUCTION	1 - 4	3
	Plan d'action et Acte final de Lagos	1 - 2	3
	Programme pour la Décennie	3 - 4	4
II.	EXECUTION DU PROGRAMME	5 - 25	5
	Action au niveau national	5 - 9	5
	Action aux niveaux régional et sous-régional	10 - 16	6
	Mesures prises par les principales organisations concernées (CEA, OUA et ONUDI)	17 - 25	9
III.	MESURES VISANT A ACCELERER LA REALISATION DES OBJECTIFS DE LA DECENNIE	26 - 40	13
	Mesures à court terme	29 - 33	14
	Mesures à moyen et à long terme	34 - 40	16
IV.	LE ROLE DE L'ONUDI	41 - 46	18

## I. INTRODUCTION

### Plan d'action et Acte final de Lagos

1. En adoptant le Plan d'action et l'Acte final de Lagos pour le développement économique de l'Afrique, les chefs d'Etat et de gouvernement se sont engagés, entre autres, à renforcer l'intégration sectorielle au niveau régional, notamment dans le domaine de l'agriculture, des produits alimentaires, des transports et télécommunications, de l'industrie et de l'énergie. La proclamation de la Décennie du développement industriel de l'Afrique en tant que mesure concrète visant la mise en oeuvre des dispositions contenues dans le chapitre du Plan d'action de Lagos consacré à l'industrie reflète cet engagement. La détermination de la région à promouvoir sur une base collective un développement autonome et autosuffisant se manifeste dans une stratégie d'industrialisation qui doit contribuer à la satisfaction des besoins fondamentaux de population, à la création d'emplois et à la modernisation de la société, à la valorisation des ressources naturelles locales, à la création d'un cadre pour l'assimilation et la promotion du progrès technologique, et à la formation d'une base pour le développement des autres secteurs de l'économie.
2. Le Plan d'action de Lagos, puis le programme pour la Décennie ont défini des objectifs quantitatifs et qualitatifs en ce qui concerne l'intégration industrielle aux niveaux sous-régional et régional. La part de l'Afrique dans la production industrielle mondiale devait être portée à 1,4 % au moins d'ici à 1990, et les pays africains feraient tout ce qui est en leur pouvoir pour parvenir d'ici là à l'autosuffisance dans les secteurs des produits alimentaires, des matériaux de construction, de l'habillement et de l'énergie. En outre, pendant la première moitié de la Décennie, on jetterait les fondements d'un développement progressif des industries de base ci-après qui sont indispensables pour parvenir à l'autonomie : industrie alimentaire et agro-industries, industries mécaniques, industries métallurgiques, industries électriques et électroniques, industries chimiques, industries forestières et industrie de l'énergie.

### Programme pour la Décennie

3. Pour traduire ces aspirations dans les faits, les ministres africains de l'industrie ont, lors de leur sixième Conférence, adopté un programme pour la Décennie. Ce programme couvre de nombreux sous-secteurs industriels : agro-industries, industrie des matériaux de construction et du bâtiment, industries métallurgiques, industries chimiques (en particulier engrais, produits pharmaceutiques et produits chimiques de base), industries mécaniques (matériel de transport et de télécommunication et machines et outillage agricoles, notamment) et petites industries, et principaux intrants nécessaires à l'industrialisation, comme la main-d'oeuvre industrielle et technique, la technologie, les moyens de financement, l'énergie, les matières premières et l'infrastructure institutionnelle pour l'industrie. Comme aucun des pays n'a toutes les ressources naturelles, financières et autre que requiert son industrialisation, il est demandé dans le programme à chacun d'eux de définir, dans une perspective nationale de développement industriel bien étudiée, des actions prioritaires concernant, en particulier, la réorganisation ou la création d'industries motrices d'importance stratégique et d'activités essentielles d'appui. Le programme préconise également le renforcement de la coopération industrielle intra-africaine grâce à l'identification, l'élaboration et l'exécution de projets industriels viables intéressant plusieurs pays (aux niveaux sous-régional et multinational).

4. Le programme propose une action échelonnée en deux phases : une phase préparatoire (1982-1984) et une phase d'exécution (1985-1990). Durant la phase préparatoire, des stratégies et programmes industriels régionaux, sous-régionaux et nationaux devaient être adaptés ou élaborés conformément aux objectifs du Plan d'action de Lagos, et le développement industriel de l'Afrique devait être réorienté vers l'autonomie et l'autosuffisance. La phase d'exécution, qui a débuté cette année, va - comme son nom l'indique - porter sur la mise en oeuvre de projets industriels et autres activités définis pendant la phase préparatoire. Elle comprendra l'identification de partenaires techniques et l'établissement d'études de faisabilité, selon les besoins, ainsi que la mobilisation de ressources financières. Au niveau national, l'accent sera mis sur la formation et le perfectionnement de la main-d'oeuvre et sur l'accroissement des compétences en ce qui concerne les intrants nécessaires. Parallèlement, il sera mené des travaux de recherche-développement et des activités visant à renforcer l'infrastructure institutionnelle pour l'industrie. Dans tous ces domaines, un appui de la communauté internationale, et notamment des organisations et institutions des Nations Unies, sera indispensable.

## II. EXECUTION DU PROGRAMME

### Action au niveau national

5. A la septième Conférence des ministres africains de l'industrie, tenue à Addis-Abeba (Ethiopie) du 26 au 28 mars 1984, un certain nombre de pays ont décrit les mesures qu'ils avaient prises en vue de mettre en oeuvre le programme pour la Décennie. Il est clairement ressorti de ces exposés que plusieurs pays avaient entrepris de renforcer les institutions existantes ou de créer des comités nationaux de coordination et des centres de liaison opérationnels pour la Décennie. Plusieurs autres pays avaient pris des dispositions - consistant notamment à organiser des séminaires nationaux sur la Décennie - afin d'intégrer dans leurs plans nationaux d'industrialisation les principes et idées énoncés dans le programme pour la Décennie.

6. Dans quelques pays, il avait été fixé des objectifs afin d'augmenter la part, en pourcentage, de l'industrie dans le PNB, et d'autres pays avaient mis particulièrement l'accent sur la promotion de l'industrie en tant que fournisseur d'intrants pour l'agriculture. Un certain nombre d'autres pays encore avaient pris des mesures spéciales pour développer les petites et moyennes industries, grâce auxquelles il devrait leur être plus facile d'atteindre leur objectif général de développement - l'autosuffisance dans la production alimentaire.

7. Parallèlement aux actions relatées par les Etats membres et évoquées dans les deux paragraphes précédents, il apparaît - selon des informations émanant d'autres sources, comme la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et d'importantes institutions multilatérales et bilatérales de financement - que plusieurs pays d'Afrique adoptent d'autres mesures encore pour établir des projets de production industrielle. Ces mesures vont de la réalisation d'études de faisabilité et d'évaluation - pour des projets de réorganisation comme pour des projets nouveaux - à la négociation d'arrangements financiers. Des dispositions sont également prises afin d'appuyer les efforts nationaux portant sur la formation industrielle, la mise en valeur des ressources énergétiques et des matières premières pour l'industrie, l'acquisition de techniques, et le réaménagement des cadres d'action et mécanismes institutionnels existant en la matière au niveau national.

8. En outre, diverses activités ont été menées au niveau des pays avec l'aide de l'ONUDI, dans le contexte de son programme de coopération technique et du programme pour la Décennie. Ainsi, l'Angola, le Mozambique, le Rwanda,

la Sierra Leone et la Zambie ont reçu une assistance pour la réorganisation, la modernisation et l'expansion d'usines de traitement des produits alimentaires, et des dispositions ont été prises en vue de vastes programmes de réorganisation des agro-industries en Guinée et au Nigéria. Dans le sous-secteur de l'industrie métallurgique, divers pays - Angola, Ethiopie, Niger, République-Unie de Tanzanie, Somalie - ont bénéficié d'une aide pour le développement des fonderies et, dans celui des industries mécaniques, l'assistance fournie à l'Angola, au Cameroun, à la Guinée, à Madagascar, au Mali, au Sénégal, à la Somalie et à Sao Tomé-et-Principe a été axée sur la réparation et l'entretien du matériel industriel et sur la fabrication de pièces de rechange. L'ONUDI a également contribué à promouvoir le développement des petites industries dans un certain nombre de pays - Ethiopie, Kenya, Niger, Sénégal et Zambie - et d'autres pays, comme le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la Guinée et le Mali, ont reçu une assistance dans le domaine de la planification industrielle.

9. Les efforts déployés au niveau national ont été appuyés par une assistance de l'ONUDI portant sur le renforcement du potentiel technologique, le perfectionnement de la main-d'oeuvre et des compétences en matière de gestion, et la planification et la programmation industrielles. Jointes à la mobilisation de ressources financières, ces apports servent à établir un secteur industriel solide et intégré, capable de contribuer à une croissance économique soutenue.

#### Action aux niveaux régional et sous-régional

10. L'accélération du processus d'industrialisation a également été facilitée par certaines initiatives prises aux niveaux régional et sous-régional. On peut citer à ce propos la Déclaration de Lusaka intitulée "Afrique australe : vers la libération économique", signée le 1er avril 1980 par les chefs d'Etat ou de gouvernement des Etats membres de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC), dans laquelle était préconisée une coopération régionale en vue de réduire la dépendance à l'égard de l'Afrique du Sud et d'assurer une intégration régionale équitable. A la suite de cette recommandation, il a été créé à Dar es-Salaam un service de coordination industrielle de la Conférence; un plan sous-régional établi par ce service souligne la nécessité de développer les industries répondant aux besoins essentiels de la population en matière d'alimentation, d'habillement, de logement, de santé, d'approvisionnement en eau, d'énergie, de transports et d'enseignement. Les contributions annoncées par les pays et organismes donateurs pour des projets industriels dans la région de la SADCC s'élèvent actuellement à environ 850 millions de dollars.

11. Le Traité portant création de la zone d'échanges préférentiels pour les Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (ZEP) a eu des effets comparables sur l'industrialisation. Le protocole sur la coopération industrielle figurant en annexe au Traité et en faisant partie intégrante prévoit la promotion de l'autonomie collective, le développement de l'industrie sur la base de la complémentarité, l'expansion des échanges de produits industriels et la fourniture de moyens de formation. Ce même protocole recense des domaines prioritaires pour la coopération industrielle, préconise la création d'entreprises industrielles multinationales, et décrit des mécanismes pour la promotion du développement industriel. Il appelle en outre l'attention sur l'importance capitale qui s'attache au perfectionnement de la main-d'oeuvre industrielle, à la formation, à la gestion et aux services consultatifs, et sur la nécessité d'une démarche commune pour la recherche-développement industrielle et d'un échange d'informations concernant l'industrie. La Conférence des ministres de l'industrie de la ZEP, assistée du Comité de la ZEP pour la coopération industrielle (et ses sous-comités de la sidérurgie et des engrais), veille à ce que les Etats membres entretiennent l'impulsion donnée à l'industrie.

12. Le développement industriel a également été stimulé par la décision prise par les chefs d'Etat ou de gouvernement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) de libéraliser les échanges de produits industriels provenant de pays de la Communauté. L'orientation de la sous-région vers l'industrialisation et l'intégration se fait selon les directives données par la Commission de l'agriculture et de l'industrie de la CEDEAO, et bénéficie de l'appui apporté par la Conférence des ministres de l'industrie de la CEAO et le Comité de la CEAO pour la coopération industrielle, ainsi que d'autres organisations menant des activités industrielles dans la sous-région, notamment l'Union du fleuve Mano, l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS) et la Liptako-Gourma Development Authority.

13. Dans la sous-région de l'Afrique du Nord, la Ligue des Etats arabes et le Comité permanent consultatif du Maghreb ajoutent leurs efforts à l'action déployée par l'Organisation arabe de développement industriel (OADI) afin de stimuler la coopération industrielle entre les Etats arabes. Les objectifs de l'OADI - promouvoir, accélérer et coordonner le développement industriel des Etats membres (tous les pays de l'Afrique du Nord, la Mauritanie et les pays arabes du Moyen-Orient), fournir des services dépassant les moyens des institutions nationales, et aider à créer les conditions nécessaires à l'établissement d'entreprises communes en matière de fabrication, de commercialisation et d'investissement - sont conformes à ceux de la Décennie.



14. La création, en octobre 1983, de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) a également permis d'intensifier les efforts déployés par l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC) et par la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL) afin de promouvoir l'intégration industrielle dans la sous-région. La CEEAC, dont le principal objectif est de favoriser un développement économique autonome et auto-entretien de la sous-région, accorde une priorité élevée à l'industrie, comme il est précisé dans le traité et le protocole concernant la coopération industrielle. Les efforts portent principalement sur la création d'industries multinationales fondées sur l'exploitation des ressources et autres intrants locaux, les sous-secteurs prioritaires étant ceux des industries de base comme la sidérurgie, l'industrie des biens d'équipement et les industries mécaniques, ainsi que l'industrie des engrais, l'industrie pharmaceutique, l'industrie des pesticides et la pétrochimie. Un certain nombre de projets industriels multinationaux ont déjà été définis pour la sous-région, dans le cadre d'organismes sous-régionaux comme l'UDEAC et la CEPGL. Dans le domaine de l'industrialisation, l'UDEAC a trois objectifs : l'harmonisation des politiques industrielles, la répartition équitable des coentreprises et la coordination des plans sectoriels de développement industriel. Son action est complétée par les efforts de la CEPGL visant à répondre aux besoins des populations dans divers secteurs économiques, dont l'industrie, et à assurer une exploitation optimale des ressources naturelles des Etats membres.

15. A ces activités se sont ajoutées diverses mesures prises au niveau régional par des organismes comme le Centre régional africain de conception et de fabrication techniques (CRACFT), le Centre régional africain de la technique (CRAT), l'Organisation arabe pour la normalisation et la métrologie (ASMO), l'Organisation régionale africaine pour la normalisation (ARSO), l'Institut de gestion pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe (ESAMI), l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP), l'Institut supérieur africain de formation et de recherche techniques (AIHTTR), la Banque africaine de développement (BAD), et les banques sous-régionales de développement, dont les activités ont un rapport étroit avec la mise en oeuvre du programme de la Décennie.

16. La Conférence des ministres africains de l'industrie et son Comité des progrès de l'industrialisation ont continué à jouer un rôle très positif pour ce qui est de donner des orientations et de suivre la mise en oeuvre du programme de la Décennie. Leurs recommandations touchant la Décennie ont toujours été approuvées par la Conférence au sommet de l'OUA et l'Assemblée générale des Nations Unies. En participant activement à la quatrième Conférence générale de l'ONUDI et en élaborant une position commune africaine, la Conférence des ministres de l'industrie et le Comité ont grandement contribué aux résultats positifs obtenus par la Conférence générale en ce qui concerne la Décennie. Une particulière importance revient à cet égard à la décision prise par l'Assemblée générale des Nations Unies, dans sa résolution 39/223, d'allouer un montant de cinq millions de dollars par an à l'ONUDI, au titre du budget ordinaire de l'ONU, pour la Décennie du développement industriel de l'Afrique, décision directement fondée sur une proposition émanant des ministres africains de l'industrie et ultérieurement approuvée par le Conseil du développement industriel, le Conseil économique et social et la quatrième Conférence générale de l'ONUDI. Ces ressources permettent d'étoffer considérablement les activités d'assistance technique menées par l'ONUDI en Afrique. Ces activités, qui sont en grande partie financées par des fonds du PNUD et de l'ONUDI, ont vu leur coût passer de 25,6 millions de dollars en 1980 à 30 millions en 1985, le montant total pour les cinq premières années de la Décennie étant d'environ 148,4 millions de dollars.

Mesures prises par les principales organisations  
concernées (CEA, OUA et ONUDI)

17. Pendant les premières années de la phase préparatoire, la CEA, l'OUA et l'ONUDI ont été chargées d'établir des documents de travail contenant des propositions pour l'élaboration et la mise en oeuvre du programme de la Décennie. Ces propositions ont été reprises par les Ministres africains de l'industrie à leur sixième Conférence en 1981 et, après leur mise au point finale, ont été diffusées en anglais, en français et en arabe dans toute la région (document ID/287). Le programme a été suivi par des directives élaborées conjointement et concernant les mesures préparatoires à prendre pendant la phase préparatoire (document ID/310). Ces directives ont été communiquées aux pays et aux organisations intéressés en vue de les aider à intégrer effectivement les objectifs de la Décennie dans les plans de développement national. Ces efforts ont été appuyés par une vaste campagne de publicité destinée à mieux faire connaître les objectifs de la Décennie tant dans la région qu'à l'extérieur de celle-ci.

18. Au cours de la phase préparatoire, les principales organisations ont pris une série de mesures, conjointement et séparément, en vue de promouvoir les objectifs de la Décennie. Conformément à la décision de l'Assemblée générale des Nations Unies, l'ONUDI, en coopération avec la CEA et l'OUA, a organisé quatre réunions sous-régionales à la fin de 1983 et au début de 1984 sur le thème de la promotion de la coopération industrielle intra-africaine dans le cadre de la Décennie. Chacune de ces réunions a adopté un programme intégré initial pour la promotion de l'industrie au niveau de la sous-région intéressée. Conformément au souhait exprimé par la Conférence des ministres africains de l'industrie lorsqu'elle a approuvé ces programmes, ceux-ci ont maintenant été combinés dans un document unique. Les programmes sous-régionaux pour la sous-région de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe comportaient 18 projets moteurs et 9 projets d'appui; pour la sous-région de l'Afrique centrale, il y avait 24 projets moteurs et 13 projets d'appui. Pour l'Afrique du Nord, les chiffres étaient respectivement de 19 et de 8. Les programmes sous-régionaux ont été approuvés par l'OUA et ensuite par la quatrième Conférence générale de l'ONUDI, qui a toutefois demandé de les intégrer encore davantage.

19. Le programme sous-régional pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe a également contribué à mettre en application les principes énoncés dans le protocole sur la coopération industrielle, établi en vue de la création d'une zone d'échanges préférentiels dans cette sous-région. De même, la CEA, en liaison avec l'OUA, a continué à fournir une assistance à la Communauté économique des Etats de l'Afrique du centre. Il convient de signaler à cet égard qu'un protocole relatif à la coopération industrielle a été préparé en vue d'être examiné ultérieurement par les organes directeurs de la Communauté. Au cours de 1984, l'ONUDI a également fourni une assistance à d'autres organisations intergouvernementales importantes dans chacune des sous-régions, à savoir la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC), la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL) et la Zone d'échanges préférentiels pour les Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, pour les aider à mettre en application leurs programmes respectifs. La CEA a également préparé des notes d'informations sur les divers projets multinationaux figurant dans les programmes de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest et de la sous-région de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe. Dans ces notes la CEA suggérait des démarches pour promouvoir l'exécution de ces projets et décrivait notamment

le rôle pouvant être dévolu à des promoteurs principaux et secondaires ainsi que les types de collaboration envisagés. Des mesures ont été prises en vue d'améliorer les renseignements figurant dans ces notes. Par ailleurs, des efforts ont été entrepris dans le but d'intéresser des entreprises industrielles locales aux projets moteurs retenus lors des quatre réunions mentionnées ci-dessus.

20. Peu après la proclamation de la Décennie en 1980, l'ONUDI a lancé un programme d'assistance technique en faveur du secrétariat de l'OUA. Cette assistance a contribué à relancer, à réorienter et à renforcer les activités de l'OUA dans le domaine de l'industrie et de la technologie. Un programme exhaustif d'information et d'initiation a ensuite été organisé au siège de l'ONUDI à l'intention de fonctionnaires de l'OUA. Ce stage permettra de définir une stratégie, une approche et un ordre de priorité pour les futurs programmes et projets communs OUA/ONUDI. L'ONUDI a également entrepris de renforcer les capacités du secrétariat de l'OUA et de ses bureaux régionaux en faisant participer des membres du personnel de cette organisation à ses activités dans des domaines tels que l'évaluation, la gestion et le suivi des projets, la réalisation d'études industrielles et l'élaboration de plans directeurs. Ils ont également pu participer à des réunions pour la promotion des investissements et à des réunions de solidarité.

21. La présence en Afrique de 12 conseillers industriels principaux hors siège et de 13 administrateurs auxiliaires responsables de 39 pays a également contribué à appuyer le programme de la Décennie. Le conseiller industriel principal hors siège affecté à Addis Abeba fait également fonction de représentant spécial du Directeur exécutif de l'ONUDI auprès de la CEA et de l'OUA. La coopération aux fins de la mise en application du programme de la Décennie a également été considérablement facilitée par l'existence de relations de travail étroites entre la Division mixte de l'industrie CEA/ONUDI, les conseillers régionaux et le personnel de l'ONUDI affecté à cette Division.

22. Comme la septième Conférence des ministres africains de l'industrie en avait prié le Directeur exécutif, le secrétariat de l'ONUDI a également élaboré et présenté à la quatrième Conférence générale de l'Organisation un programme de coopération et d'assistance technique aux pays africains et aux organisations intergouvernementales pour les aider à mettre en oeuvre le programme de la Décennie. Ces projets, dont le coût total s'est élevé à environ 210 millions de dollars, étaient groupés selon les sous-secteurs industriels moteurs et les principaux facteurs de production et domaines connexes définis dans le programme

de la Décennie. Ces projets avaient trait aussi bien à la formulation et/ou à l'adaptation des stratégies, des politiques et des plans industriels qu'à la modernisation des installations existantes, au développement des industries motrices et à la fourniture de facteurs de production essentiels tels que la main-d'oeuvre, l'énergie, la technologie et les ressources financières.

23. La quatrième Conférence générale a appuyé le programme d'assistance proposé et a invité les pays donateurs et les organisations à l'intégrer à leurs politiques et à leurs programmes de coopération. Comme l'obtention de ressources pour la mise en oeuvre du programme dépendait de l'appui donné par les pays et organisations de l'Afrique aux divers projets, des mesures ont été prises pour assurer cet appui. Par ailleurs, l'ONUDI et la CEA ont veillé tout spécialement à tenir compte, dans leurs projets de programmes de travail et de budgets-programmes pour l'exercice biennal 1986-1987, des priorités énoncées dans les diverses résolutions concernant la Décennie. Le programme de travail annuel de l'OUA tiendra également compte de ces priorités.

24. Les décisions adoptées à la vingtième session ordinaire de l'Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA qui s'est tenue à Addis Abeba en novembre 1984, auront une grande influence sur les activités des trois secrétariats qui restent en contact étroit pour assurer une coordination optimale pour leur programme. Cette coopération s'est notamment traduite par la position commune adoptée par les pays africains à la septième Conférence des ministres africains de l'industrie et présentée à la quatrième Conférence générale (voir par. 16). Dans ce document, à l'élaboration duquel l'OUA, la CEA, et l'ONUDI ont également contribué, on note que le développement de l'Afrique a surtout été gêné par la pénurie des compétences et des capacités nécessaires pour entreprendre des activités dans tous les domaines susceptibles de conduire à l'autonomie économique. On y souligne également que la création de liens intersectoriels efficaces est essentielle pour réussir à mettre en application le programme de la Décennie, le développement du secteur industriel devant être appuyé par un développement comparable dans d'autres secteurs. Le document définissant la position commune africaine a également souligné qu'il était nécessaire que les efforts déployés par les pays africains pour obtenir les fonds indispensables au lancement de nouveaux projets trouvent un écho auprès de la communauté internationale. Il faudrait notamment créer de nouveaux mécanismes financiers permettant d'obtenir des ressources à des conditions favorables et financer des programmes de développement industriel en Afrique.

25. Les conclusions de ce document ainsi que la résolution adoptée par la quatrième Conférence générale de l'ONUDI définissent le cadre dans lequel doivent s'inscrire des activités des secrétariats des trois organismes. Lors d'une réunion tenue à Vienne du 12 au 14 décembre 1984, le Comité mixte du secrétariat de l'OUA, de la CEA et de l'ONUDI s'est penché notamment sur les activités complémentaires qu'exigeaient les décisions prises lors des grandes conférences tenues au cours de l'année ainsi que sur les possibilités offertes par les nouvelles initiatives et notamment par les nouvelles allocations de crédits décidées par l'Assemblée générale. Les travaux ont également porté sur la coopération avec divers organismes tels que la Banque africaine de développement, le Secrétariat pour les pays du Commonwealth, la Banque arabe pour le développement économique en Afrique et l'Organisation de la Conférence islamique.

### III. MESURES VISANT A ACCELERER LA REALISATION DES OBJECTIFS DE LA DECENNIE

26. En dépit des succès remportés par les pays, certains problèmes ont été rencontrés au cours de la phase préparatoire, en particulier du fait de l'insuffisance des ressources financières et d'une grave pénurie de main-d'oeuvre qualifiée. Parmi les autres problèmes figuraient la sous-utilisation de la capacité installée du fait de l'absence de pièces détachées et d'autres facteurs analogues, l'absence de technologie moderne et la dépendance permanente à l'égard de l'étranger pour la plupart des moyens de production industrielle. Il y a donc encore beaucoup à faire si l'on veut atteindre les objectifs de la Décennie et les buts fixés dans le programme.

27. Ce n'est un secret pour personne que l'Afrique dépend de l'exportation d'un petit nombre de produits de base dont les prix sur les marchés mondiaux ont diminué de manière sensible ainsi que de l'importation de produits manufacturés dont les prix continuent à monter, situation préjudiciable aux termes de l'échange. Le fardeau de la dette s'est accru. En fin de compte, la seule solution durable à la crise économique de la région réside dans l'industrialisation. La modernisation de l'agriculture, condition essentielle de l'autosuffisance en matière de production alimentaire, dépend de l'industrie, qui peut fabriquer des facteurs de production tels qu'engrais et machines et

équipement agricole<sup>1/</sup>, ainsi que des facteurs de production pour d'autres secteurs clefs de l'économie tels que le transport, l'énergie et les communications. Il faut créer non seulement des industries légères mais également des industries de base dans les secteurs de la chimie, de la métallurgie, de la mécanique, des matériaux de construction et de l'électricité. Ce modèle d'industrialisation passe par la mise en valeur des ressources humaines et en particulier des capacités technologiques et scientifiques.

28. Il convient maintenant de faire preuve de réalisme si l'on veut avoir des industries qui puissent satisfaire les besoins fondamentaux, soient adaptées aux conditions régnant dans chaque pays et soient compétitives. C'est aux pays eux-mêmes qu'incombe la responsabilité de la réalisation de ces objectifs. Il faut donc que les gouvernements redoublent d'efforts pour accélérer l'industrialisation conformément aux objectifs de la Décennie et mener à bien les activités définies pour la phase de réalisation du programme.

#### Mesures à court terme

29. Au cours des dernières années de la Décennie, l'action à mener dans le secteur industriel devrait comporter deux volets : mesures à court terme, d'une part, mesures à moyen et à long terme, d'autre part. Bien qu'ils ne puissent être de prime abord considérés comme des correctifs majeurs ayant un impact immédiat, les projets industriels relevant de la première catégorie peuvent et doivent être conçus de manière à aider à atténuer la crise actuelle. Les pays devraient donc orienter les programmes et projets à court terme vers les grands secteurs suivants :

- a) Production, distribution et conservation de denrées alimentaires;
- b) Développement des industries de la santé;
- c) Amélioration des transports et des communications;
- d) Réduction des effets de la sécheresse;
- e) Remise en état d'usines existantes et amélioration de leur rendement;
- f) Formation de personnel indispensable.

---

<sup>1/</sup> On estime que 50 % au moins des facteurs de production directs de l'agriculture (engrais et pesticides, machines, appareils et outils agricoles, matériel d'irrigation et tuyaux) et environ 25 % des facteurs de production indirects (énergie, transport et communications, services de santé et d'enseignement, logement) proviennent de l'industrie.

30. Dans le premier secteur, les mesures à court terme devraient englober les activités suivantes : importation en vrac, mélange, emballage et distribution d'engrais et de pesticides; construction de silos simples, destinés en particulier aux collectivités rurales; mise au point d'unités de production alimentaire mobiles. Si certains projets portaient sur la fabrication de matériaux d'emballage simples à partir de matières d'origine locale, d'autres pourraient faire appel aux biotechnologies. L'éventail des projets intéressant la santé publique serait tout aussi large : d'une part, la production de masse, de lits d'hôpital, de draps, de literie et de pansements, d'autre part, la fabrication locale de solutions, par la voie intraveineuse, de sels pour réhydratation orale, complétée par l'importation en vrac, le conditionnement et la distribution de médicaments.

31. Les secours d'urgence exigent des moyens de transport dont l'efficacité dépend de celle des services d'entretien et de réparation. L'assistance fournie pour renforcer ou créer des services nationaux de réparation et d'entretien et pour perfectionner le personnel local devrait donc porter ses fruits. De même, l'expérience que l'ONUDI a acquise en appliquant les matières plastiques dans l'agriculture, l'irrigation et la gestion des eaux ainsi qu'en utilisant des matières premières, comme la bentonite, disponibles sur place pour améliorer la capacité d'humidité des sols, peut servir à combattre les effets de la sécheresse.

32. Bien qu'il faille, à longue échéance, mettre en place de nouvelles capacités industrielles dans la région tout entière, la réorganisation des usines existantes et l'amélioration des rendements offrent dans l'immédiat deux avantages particuliers. La production industrielle peut non seulement être sensiblement accrue dans le court terme, mais des investisseurs potentiels peuvent aussi être rassurés au sujet de la viabilité de l'industrie africaine. Cela n'enlève cependant rien à l'ampleur du problème, qui est énorme, la sous-utilisation des capacités dans les usines moyennes ou grandes pouvant être due soit à un manque de viabilité économique, soit à des carences opérationnelles ou autres. Il s'ensuit que seules les usines entrant dans cette dernière catégorie devraient bénéficier d'une aide. Il faut ainsi préparer toute action de remise en état par une évaluation systématique de toutes les capacités inutilisées ou sous-utilisées, si l'on veut définir avec soin un programme et un calendrier pour la mise en place des apports correspondants, qui puissent prétendre au succès et attirer les capitaux nécessaires. D'où la nécessité pour les dirigeants régionaux d'examiner très attentivement chaque cas pour déterminer s'il faut essayer de renégocier des prêts ou (dans certains cas) de les faire annuler complètement.



33. De toutes les actions à court terme à mener par les pays de la région, aucune n'est plus importante que celle qui touche la formation. L'acquisition de qualifications indispensables conditionne la bonne gestion du secteur industriel en général et des installations et entreprises industrielles en particulier. Il s'agit non seulement de renforcer certains centres d'excellence chargés d'assurer la formation industrielle générale ou spécialisée, mais aussi de développer les compétences des décideurs, grâce peut-être à un programme concernant la planification des secours d'urgence. Par ailleurs, la formation des formateurs doit faire l'objet d'un programme prioritaire.

#### Mesures à moyen et à long terme

34. Quant aux mesures à moyen et à long terme, elles ont été définies d'une manière détaillée dans le programme de la Décennie. Ceci nonobstant, il serait bon de concentrer l'attention sur :

- a) L'élaboration des stratégies, politiques et plans d'industrialisation;
- b) La mise en place de mécanismes institutionnels au service de l'industrie;
- c) La formation de la main-d'oeuvre industrielle et le développement du potentiel technologique;
- d) La promotion de la coopération industrielle intra-africaine.

35. S'agissant des stratégies, politiques et plans d'industrialisation, chaque pays devrait tout d'abord définir clairement ses perspectives de développement industriel, avant d'élaborer des stratégies, politiques et plans industriels nationaux. A cet égard, il devrait veiller : à protéger l'industrie locale; à élaborer un code des investissements propre à stimuler les entreprises et la petite industrie locales; à mettre en place des dispositifs financiers et fiscaux appropriés; à encourager la mise au point, l'acquisition et le transfert des techniques; à assurer la formation de la main-d'oeuvre; à faire en sorte que les matières premières industrielles, y compris l'énergie, soit utilisées de façon rationnelle.

36. Comme on l'indique dans le programme de la Décennie, les comités de coordination et les centres opérationnels constituent, aux niveaux national et sous-régional, les éléments essentiels des mécanismes institutionnels. Leur mise en place devrait cependant être suivie de la création d'organismes s'occupant des domaines suivants : formation industrielle; mise au point, acquisition,

37. Etant donné l'ampleur de la demande de main-d'oeuvre industrielle qualifiée qui se fait jour en Afrique dans les zones urbaines et en milieu rural, un programme d'ensemble sera nécessaire pour accélérer la formation de la main-d'oeuvre et le développement du potentiel technologique, grâce notamment à l'emploi des techniques modernes de la micro-électronique (c'est-à-dire ordinateurs) pour la valorisation des ressources humaines. A cet égard il faudra, à l'instar des mesures initiales prises dans le court terme, élaborer des programmes spéciaux concernant la formation de personnel essentiel, et notamment de cadres et de chefs d'entreprises industrielles, la planification industrielle, l'élaboration et l'évaluation des projets, la formation des formateurs et la création ou le renforcement de centres d'excellence.

38. La coopération industrielle intra-africaine est un élément clef des programmes initiaux de promotion industrielle intégrée à l'échelle sous-régionale mis au point à la suite de quatre réunions sous-régionales convoquées par la CEA, l'OUA et l'ONUDI (voir les paragraphes 18 et 19 ci-dessus). Les Etats Membres devraient donc faire toutes les démarches nécessaires pour exécuter réellement les programmes en agissant de conserve avec un certain nombre d'organisations sous-régionales ayant pris des initiatives analogues. A cette fin, les Etats Membres devraient engager des négociations sérieuses au sujet de projets inter-Etats ou sous-régionaux bien définis.

39. En même temps, conformément aux priorités définies dans le Plan d'action de Lagos, il faudrait s'employer en particulier à développer les branches industrielles motrices et notamment les suivantes : métallurgie, construction mécanique, chimie, matériaux de construction, biens d'équipement et produits pharmaceutiques. Les industries transformant des matières premières d'origine locale et exploitant les ressources énergétiques locales devraient aussi retenir l'attention voulue.

40. Il faudrait se préoccuper tout spécialement du développement à long terme de la petite industrie. Si la plupart des pays d'Afrique se sont surtout intéressés aux petites entreprises industrielles produisant des biens de consommation, rares sont ceux qui ont manifesté de l'intérêt pour les petites entreprises approvisionnant la moyenne et la grande industrie. Cette dernière catégorie de petites entreprises industrielles est très développée dans les pays industrialisés, puisque c'est d'elle que dépend le bon fonctionnement des grandes entreprises. En se dotant de ce genre d'entreprises, l'Afrique contribuerait à la mise en place d'une base industrielle dynamique composée en particulier de fonderies, de forges et d'ateliers de mécanique qui fourniraient

non seulement des pièces de rechange destinées à l'équipement utilisé dans la région, mais qui entreprendraient aussi éventuellement sur place la fabrication et la réparation de moteurs électriques, de moteurs diesel et de moteurs d'automobile. Ces initiatives devraient aller de pair avec la formation simultanée de la main-d'oeuvre industrielle nécessaire.

#### IV. LE ROLE DE L'ONUDI

41. Au cours des années, l'ONUDI a accumulé une expérience considérable en fournissant aux pays en développement une assistance technique intéressant le processus d'industrialisation dans tous ses aspects, de l'élaboration et de la planification des stratégies et politiques, ainsi que des rouages institutionnels correspondants, à l'exécution des projets, y compris la création, la gestion et la remise en état d'usines, en passant par l'identification, l'élaboration, l'évaluation et la négociation des projets. Elle a aussi établi un programme de coopération technique intensive avec plusieurs pays et organisations sous-régionales d'Afrique, qui est financé principalement au moyen de ressources fournies par le PNUD. Cette coopération est actuellement intensifiée dans les limites des ressources additionnelles modestes mobilisées en vue de l'exécution du programme de la Décennie.

42. Les efforts actuellement déployés par l'OUA offrent à l'ONUDI des possibilités encore meilleures d'intensifier la coopération non seulement avec le secrétariat de l'OUA, ses Etats membres et les organisations intergouvernementales africaines, mais aussi avec les pays donateurs et les autres organisations internationales, pour hâter les progrès de l'industrialisation en Afrique. Dans les limites des ressources dont elle dispose, l'ONUDI peut ainsi apporter une contribution majeure à l'exécution du programme de la Décennie.

43. Pour ce qui est du programme d'urgence visant à mettre un terme à la crise économique africaine, l'ONUDI pourrait aisément faire bénéficier les pays et organisations d'Afrique de son expérience pour les aider à définir et à appliquer les mesures à court terme qui s'imposent, y compris celles dont il est question dans le présent document. Par exemple, l'ONUDI pourrait fournir, sur demande, une assistance précieuse dans les domaines de la transformation et conservation des denrées alimentaires, du développement des industries de la santé, de la mise en place de moyens et services de réparation et d'entretien, de la réorganisation d'industries existantes et de la formation de personnel indispensable.

44. S'agissant des mesures à moyen et à long terme, les programmes de coopération qui ont déjà été mis en chantier aux niveaux national et sous-régional dans le cadre de la Décennie pourraient être étoffés. Cette assistance engloberait le processus d'industrialisation tout entier : formulation et planification des politiques et stratégies industrielles; renforcement des institutions industrielles existantes et création d'institutions nouvelles; formation de la main-d'oeuvre industrielle et développement du potentiel technologique; mise en valeur et utilisation des ressources naturelles, y compris techniques et matériels liés à l'énergie; promotion industrielle et promotion des investissements; identification, élaboration, évaluation et négociation des projets, compte tenu plus spécialement des contrats concernant les installations clefs en main, les investissements ou la technologie. Le programme de coopération technique au cours de la phase d'exécution de la Décennie dont le secrétariat de l'ONUDI a saisi la quatrième Conférence générale de l'ONUDI tenue à Vienne en août 1984 constitue à cet égard un cadre de référence utile.

45. En dehors de l'assistance esquissée ci-dessus, l'ONUDI pourrait entreprendre d'autres activités pour apporter une contribution majeure aux efforts déployés par les pays et les organisations intergouvernementales d'Afrique. Ces activités intéressent entre autres domaines la promotion de la coopération industrielle entre pays en développement, grâce notamment à l'organisation de réunions de solidarité, la mobilisation de la masse de données d'expérience disponibles au sein des organisations non gouvernementales, l'exécution d'études industrielles aux niveaux mondial, sectoriel, régional ou national, la promotion des investissements, y compris l'organisation de forums des investisseurs et de réunions de promotion, le Système de consultations, la fourniture de services consultatifs techniques et la mise en place de réseaux d'échange de renseignements.

46. Le volume, la portée et l'ampleur de la contribution de l'ONUDI dépendraient cependant des ressources disponibles. Les pays et les organisations africains devront donc faire en sorte que les projets industriels soient considérés comme prioritaires dans leurs programmes de coopération technique, multilatéraux, bilatéraux et autres. L'ONUDI est prête à participer à l'exécution de projets industriels financés par des organismes comme la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, la Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique, le Fonds OPEP, les banques sous-régionales de développement ou les fonds spéciaux que l'OUA a récemment créés à l'intention des pays gravement touchés par la sécheresse et la famine.